

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Délibération CA n° 202412-04

DÉLIBÉRATION COTISATION 2025 DES MEMBRES ET ASSOCIÉS

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.715-1 et L.715-2 ;

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 201407-02 du 2 juillet 2014, portant approbation des statuts de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 202209-02 du 26 septembre 2022 portant approbation des statuts modifiés de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;

Considérant la présentation de la cotisation 2025 des membres et associés.

Article 1 :

Une clé de répartition de la cotisation financière des Membres au fonctionnement de Normandie Université a été votée par le Conseil d'Administration du 5 novembre 2014.

Cette clé devait :

- Être simple et stable ;
- Conduire à une lecture par typologie d'établissement ;
- Assurer le financement des charges de structure de Normandie Université ;
- Contribuer aux moyens nécessaires pour mettre en œuvre les compétences propres et partagées définies dans les statuts ;
- Traduire concrètement l'adhésion de chacun au projet partagé.

Sur ces principes, la clé de répartition en nombre de parts adoptée est présentée dans le Tableau 1. Depuis 2015, sur la base d'un ticket unitaire de 15 000 €, la contribution financière des Membres aux charges de structure de Normandie Université est présentée dans le Tableau 2.

Université de Caen Normandie	8
Université de Rouen Normandie	8
Université Le Havre Normandie	4
INSA Rouen Normandie	2
ENSI Caen	2
ENSA Normandie	1

Tableau 1

Université de Caen Normandie	120 000 €
Université de Rouen Normandie	120 000 €
Université Le Havre Normandie	60 000 €
INSA Rouen Normandie	30 000 €
ENSI Caen	30 000 €
ENSA Normandie	15 000 €

Tableau 2

Proposition :

Il est proposé pour l'année 2025 de reconduire le prix du ticket unitaire. La contribution des membres pour l'année 2025 est donc proposée identique à celle des années précédentes dans le Tableau 3.



Université de Caen Normandie	120 000 €
Université de Rouen Normandie	120 000 €
Université Le Havre Normandie	60 000 €
INSA Rouen Normandie	30 000 €
ENSI Caen	30 000 €
ENSA Normandie	15 000 €

Tableau 3

Article 2 :

Dans le même ordre d'idées, la clé de répartition adoptée pour les Associés pour la définition de leur contribution financière au fonctionnement de Normandie Université est présentée dans le Tableau 4. Le montant est reporté dans le Tableau 5.

Etablissements Enseignement Supérieur	0,75
Organismes de recherche et établissements de santé	1,5

Tableau 4

Etablissements Enseignement Supérieur	11 250 €
Organismes de recherche et établissements de santé	22 500 €

Tableau 5

Proposition :

Il est proposé pour l'année 2025 de reconduire la contribution des Associés à l'identique des années précédentes. Les montants sont donc ceux présentés dans le Tableau 6.

Etablissements Enseignement Supérieur	11 250 €
Organismes de recherche et établissements de santé	22 500 €

Tableau 6

Article 3 :

Par ailleurs, il est proposé que le CROUS Normandie se voit appliquer la même clé de répartition que les établissements d'enseignement supérieur, soit 0,75 du ticket correspondant, pour 2025, à une cotisation de 11 250 €.



Article 4 :

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Le Conseil d'Administration approuve la cotisation des Membres et des Associés aux charges de structure de Normandie Université pour l'année 2025, telle que présentée ci-dessus

Résultats des votes – Nombre de votants : 32
Pour : 27
Abstention : 4
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 1

Vote via l'outil Balotilo.

Adoptée en Conseil d'Administration le 19 décembre 2024,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR

